

**ANALYSE 2009**

**La propriété, est-ce le vol ?  
Non ! Peut-être ?  
Cela dépend...**

---



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la  
Communauté française*

## « La propriété, est-ce le vol ? Non ! Peut-être ? Cela dépend... »

### Analyse de deux visions de la propriété privée

---

L'expropriation subie par les paysans chinois ou brésiliens, l'acquisition scandaleuse des actions par des dirigeants d'entreprises capitalistes, la spéculation éhontée avec l'argent de la véritable petite épargne de millions de personnes, l'accumulation des fortunes de quelques centaines de milliers de familles dans le monde, etc. constituent autant de motifs d'indignation. Qu'en dire ? Qu'en faire ?

Des milliers de pages ont déjà été écrites, et ce depuis plusieurs siècles, pour tenter de répondre à cette question. La confusion des termes tels que propriété, avoir, fortune, épargne et capital empêche souvent de saisir le problème dans toute son ampleur. La robustesse quantitative de la propriété n'aurait-elle pas d'autant d'importance que l'usage qu'on lui en donne ? La disproportion de moyens qui règne entre le capital d'une part, le travail, la consommation et l'impôt d'autre part, ne se trouve-t-elle pas à la source de violences et de conflits ? Pax Christi Wallonie-Bruxelles, en tant que mouvement de paix et d'éducation permanente, se doit d'aborder toutes ces questions.

L'objet de cette analyse, cependant, sera limité à l'examen d'un cas d'histoire des idées particulièrement significatif, et dont il nous semble que la portée s'étend jusqu'à aujourd'hui.

#### *Données du problème*

Pendant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, une série de débats eut lieu à propos du **droit de propriété**. Parmi les différents protagonistes de ces débats, deux hommes en particulier occupèrent une place prééminente : **Pierre-Joseph Proudhon** (1809-1865) et **Karl Marx** (1818-1883). A l'instar des utopistes tels que Charles Fourier ou le comte de Saint-Simon, Pierre-Joseph Proudhon s'est interrogé sur les fondements de l'inégalité et la nature de la propriété. A cette dernière question, tout aussi tôt, il répondit très affirmativement : *la propriété, c'est le vol !* en vertu de « l'inégalité de fortunes » et en tant que source de « la misère »<sup>1</sup>. Et d'ajouter que « le droit de propriété n'est point naturel, mais acquis » et ne pourrait pas non plus se baser sur une justification de type libéral de la société bourgeoise<sup>2</sup>. Il ajoute également que « pour la majeure partie des citoyens, la propriété n'existe pas » en tant que « moyen de travail » et enfin, que « l'autorité du genre humain attestant le droit de propriété est nulle, parce que ce droit, relevant nécessairement de l'égalité, est en contradiction avec ce principe ; le suffrage des religions qui l'ont consacré est nul, parce que de tout temps le prêtre s'est mis au service du prince ».

Cependant, Karl Marx s'oppose avec insistance à Pierre-Joseph Proudhon : il s'agit en réalité d'un tout autre problème. La question est de savoir comment la société s'est structurée en fonction des différentes époques de l'histoire ; la propriété étant uniquement la conséquence de cette structuration relative. Alors que Pierre-Joseph Proudhon voit en la propriété l'unique

---

<sup>1</sup> La référence employée concernant Pierre-Joseph Proudhon sera : *Qu'est que la propriété ? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement, premier mémoire*, publié pour la première fois en 1840, Garnier-Flammarion, Paris, 1966.

<sup>2</sup> Une justification telle qu'avancée par John Locke, fondateur du libéralisme, et reprises par le courant néolibéral contemporain. Voir à ce propos : CRIADO, Demetrio Valasco, *Is private property theft ?*, Christianisme i Justicícia – Lluís Espinal Foundation, Barcelona, septembre 2008.

cause de la pauvreté, Karl Marx situe la propriété autant que la pauvreté dans le système socio-économique qui prévaut à chaque moment et à chaque endroit du monde.

### ***Que peut dire ou penser un chrétien dans ce contexte ?***

Le point suivant en fera un examen un peu plus détaillé, sans pour autant tenter d'être exhaustif<sup>3</sup>.

Pierre-Joseph Proudhon dénonce le fait que le Code Napoléon donne à la propriété privée le caractère d'un droit absolu, comme s'il était sacré. Dans l'Ancien Régime<sup>4</sup>, les seigneurs propriétaires ont toujours eu à la fois des droits et des obligations en cette matière. Pierre-Joseph Proudhon est scandalisé par la situation de son époque car il n'y a, selon lui, « pas d'ordre social hors de l'égalité ». Plus fondamentalement, il attaque le droit du propriétaire d'exiger un intérêt annuel, mais illimité dans le temps, en mettant « un moyen de production à la disposition des tiers, sans qu'il ait à faire aucun effort personnel d'exploitation... L'intérêt n'est autre qu'un revenu sans travail... La propriété reconstitue constamment l'inégalité et empêche ceux qui ne sont pas propriétaires de le devenir. Elle est le droit de priver les autres ! Elle permet de dépouiller les travailleurs. ».

Or, les travailleurs ont besoin des instruments nécessaires à leur travail, et même des fruits de leur travail. La propriété privée nuit au développement de la production, et oriente mal les activités économiques. Dans ce contexte, pour Pierre-Joseph Proudhon, la question devient : comment réformer le régime, de façon à ce que les non-possédants puissent ne plus être exclus du droit d'accéder aux instruments de travail, et que les possédants ne puissent plus exiger l'intérêt annuel. Il répond à cette question de nombreuses façons, qui ne sont cependant pas toujours très convaincantes.

### ***S'agit-il véritablement d'un conflit de vues ?***

De son côté, Karl Marx est allé plus loin. Tout en reconnaissant que Pierre-Joseph Proudhon se range parmi les premiers de son époque à avoir soulevé les *bonnes* questions, il le relit et le critique. « Sa première œuvre *Qu'est-ce que la propriété ?* est sans conteste la meilleure. Elle fait époque, si ce n'est par la nouveauté du contenu, du moins par la manière neuve et hardie de dire des choses connues », observe-t-il ainsi. Mais, dès le départ, il lui fait le reproche de s'être enlisé dans une sorte d'économisme, sans entrevoir le fait que la propriété est un problème global de chaque régime de société. « A chaque époque historique la propriété s'est développée différemment et dans une série de rapports sociaux entièrement différents », les rapports sociaux étant le reflet des stratifications de la société.

Karl Marx poursuit son examen des écrits de Proudhon en contestant le fait qu'« ainsi définir la propriété bourgeoise n'est autre chose que faire l'exposé de tous les rapports sociaux de la production bourgeoise. Vouloir donner une définition de la propriété, comme un rapport indépendant, d'une catégorie à part, d'une idée abstraite et éternelle, ce n'est peut être qu'une illusion... ». Chaque régime a ses propres contraintes auxquelles rien n'échappe, la place et le

---

<sup>3</sup> Réflexions inspirées de PROUDHON Pierre-Joseph, *Qu'est que la propriété ? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement, premier mémoire*, publié pour la première fois en 1840, Garnier-Flammarion, Paris, 1966 et de MARX Karl, *Die Heilige Familie oder Kritik der kritischen Kritik gegen Bruno Bauer und Konsorten*, rédigé en allemand avec F. Engels en 1844, et *Misère de la philosophie, réponse à la Philosophie de la Misère de M. Proudhon*, rédigé en français en 1845, Editions sociales, 1977, Paris.

<sup>4</sup> Donc avant 1789.

statut de la propriété non plus évidemment. Il est erroné, selon Karl Marx, d'affirmer que l'inégalité des possessions soit inévitablement et *in abstracto* liée à un système social en vigueur à un moment donné, et que l'origine de la propriété réside « dans des considérations de psychologie et de morale », ainsi que le prétend Pierre-Joseph Proudhon.

La seconde critique vise justement la tendance de Pierre-Joseph Proudhon à moraliser le problème de l'inégalité au lieu de pousser l'analyse plus loin. En effet, selon Karl Marx, chaque régime connaît historiquement une division du travail bien particulière. « Ces diverses formes de la division du travail devinrent autant de bases d'organisation sociale ». Cependant, « l'accumulation et la concentration d'instruments et de travailleurs précéda le développement de la division du travail », autrement dit la propriété des moyens de production s'imposa dans les divers régimes. A travers une division du travail donnée, les moyens de production et les travailleurs impliqués se révèlent inséparables. Le propriétaire des premiers « arrache aux travailleurs tout excédent de leur production » par rapport aux coûts de cette dernière.

La troisième attaque semble être la plus fondamentale et consiste à dénoncer le manque de réalisme de Pierre-Joseph Proudhon, en ce qu'il ne reconnaît pas le rôle des pratiques humaines dans les diverses sociétés et tout au long de l'histoire. Selon Marx, il méconnaît également le caractère inhérent des inégalités à ces sociétés et la forme de propriété qui en résulte. Toute propriété ne devient pas nécessairement capital. Telle ou telle propriété, « tant qu'elle n'est pas exploitée comme moyen de production, n'est pas un capital ». Le capital survient comme résultat « des rapports sociaux dans lesquels l'exploitation se fait ». « Les rapports de propriété antiques avaient été remplacés par la propriété féodale, celle-ci par la propriété bourgeoise », conformément aux exigences de chaque régime. Et Karl Marx de conclure que « les notions juridiques du bourgeois sur le *vol* s'appliquent tout aussi bien à ses profits *honnêtes* ». Il s'agit donc de supprimer le capital en le rendant à la société.

### *Qu'en retenir ?*

Il est intéressant d'observer que, dans l'analyse de la propriété, Karl Marx paraît bien plus réaliste que Pierre-Joseph Proudhon. L'un favorise une explication riche et complexe, alors que l'autre semble trop réducteur en privilégiant des causalités simplistes. Cependant, certains préféreraient le réformisme apparemment bon enfant de Pierre-Joseph Proudhon à la hardiesse déclarée de Karl Marx. On peut retenir de cette brève analyse que, comme toute chose dans notre vie, le statut et la portée de la propriété relèvent de la société dans laquelle nous vivons. Si « la propriété c'est le vol » dans certaines circonstances, nous sommes concernés, voire responsables. Bien entendu, il en est de même dans tous les usages de la propriété.

A travers l'Europe, la social-démocratie s'est inspirée de la vision de Pierre-Joseph Proudhon, tandis que les communistes se sont fondés sur celle de Karl Marx. Quoi qu'il en soit, l'accès à la propriété demeure concrètement un problème majeur dans un monde où, pour ne citer que cet exemple, les multinationales procèdent massivement à l'achat de terres agricoles.

Le chrétien considèrera que le bien commun l'emporte toujours sur le bien ou le capital privé, sur le moyen éventuel du vol. Il en est en tout cas ainsi s'agissant de l'égalité des fortunes et des revenus, ou de l'élimination du profit usurpé. Pour le chrétien, la destination universelle des biens s'oppose à toute appropriation de biens lorsque celui-ci devient capital privé. La

propriété légitime se limitera à des biens destinés à l'usage associatif<sup>5</sup> ou personnel<sup>6</sup>. Toujours d'après lui, confondre cette propriété légitime avec le capital est enfin abusif<sup>7</sup> et contribue à masquer la réalité du capitalisme : l'exploitation de l'homme par l'homme. En tant que tel, il se révèle comme source de violence que Pax Christi Wallonie-Bruxelles rejette résolument.

Nicolas Bárdos-Féltoronyi  
Membre de Pax Christi Wallonie-Bruxelles  
Mars 2009

Cette analyse a fait l'objet d'un article dans notre trimestriel  
Signes des Temps de Mars 2009

---

<sup>5</sup> A remarquer à ce propos que Proudhon comme Marx fait déjà allusion à ce que nous appelons aujourd'hui l'économie sociale ou solidaire, voir à ce propos Nicolas Bárdos-Féltoronyi, *L'économie sociale et solidaire - théories et pratiques*, Couleur Livres - Chronique sociale, Bruxelles - Lyon, 2004.

<sup>6</sup> C'est évidemment le principe de la possession des biens à l'usage privatif qui est visé ici. C'est la valeur d'usage qui s'oppose à la valeur d'échange des biens.

<sup>7</sup> La légitimité du capitalisme est admise par les libéraux comme les conservateurs mais aussi parfois par une partie de la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Or Jean-Paul II, dans son encyclique *Sollicitudo rei socialis* (1987), a souligné que le capitalisme correspond à une « structure de péché ».